



COMMUNIQUE DE PRESSE
Participation à enquête publique
4 juillet 2011

**Expérimentations de clapage des sédiments de dragage d'entretien du
Port de Rouen en Baie de Seine orientale :
pour une gouvernance interportuaire plutôt que la fuite en avant.**

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) projette d'expérimenter le clapage des sédiments de dragage sur un nouveau site en Baie de Seine orientale. Après une première enquête publique (novembre/décembre 2010) remise en cause par plusieurs élus et accumulant les avis très réservés voire négatifs¹, les Préfets de Haute et de Basse-Normandie se sont prononcés pour l'ouverture d'une nouvelle enquête.

POSITION

Europe Ecologie – Les Verts de Basse- et Haute-Normandie exprime ses fortes réserves quant à cette expérimentation du clapage au Machu, selon les modalités présentées par le Grand Port Maritime de Rouen considérant :

- L'ambition affichée dans de nombreuses publications du Port de rendre le site pérenne à l'issue de l'expérimentation (et compenser ainsi la saturation du site du Kannik pour les sédiments de dragage annuel)
- La nature des sédiments et donc les risques sanitaires qui restent à préciser
- La proximité du site du Machu avec des zones Natura 2000
- Les impacts sur les filières pêche et tourisme

EELV demande :

- **Un repérимétrage du projet**
 - o limitation claire du projet à l'expérimentation
 - o redéfinition des bio-indicateurs et les autres conditions de suivi scientifique en lien avec les acteurs comme les pêcheurs, le GIP Seine Aval, etc. et traduits dans un cahier des charges de l'expérimentation à vocation de « connaissance scientifique »
- **Une évolution des normes « GEODE » et l'indépendance de la structure les définissant**
 - o réexamen des seuils « GEODE » de remise en mer pour prendre en compte les effets de reconcentration et d'interaction entre polluants
 - o indépendance de la structure garante de ces mesures vis-à-vis des Ports
- **Une évaluation économique du projet et la recherche d'alternatives**
 - o étude des alternatives au dragage et au clapage (valorisation des sédiments en cycles courts), en s'appuyant notamment sur les travaux menés par ailleurs (ex. projet SETARMS en Manche, expériences conduites aux Pays-Bas...), ce avec des moyens humains et financiers adaptés
 - o évaluation des conséquences économiques du projet à court, moyen et long terme, notamment sur les filières de pêche et de tourisme en Baie de Seine
- **Une meilleure gouvernance interportuaire**
 - o la mise en place une structure de gouvernance à l'échelle de l'Estuaire et de la Baie de Seine (collaboration entre les ports)
 - o une gestion intégrée de l'Axe Seine, l'Estuaire et la Baie de Seine

Véronique Bérégovoy

*Conseillère régionale Europe Ecologie – Les Verts
au conseil régional de Haute-Normandie*

Clara Osadtchy

*Conseillère régionale Europe Ecologie – Les Verts
au conseil régional de Basse-Normandie*

¹ D'élus locaux, du Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine, du Comité régional des Pêches maritimes de Basse-Normandie, d'associations environnementales etc.

ARGUMENTAIRE

Contexte

Le projet vise à expérimenter le clapage dans deux nouvelles zones (une zone de clapage biologique et une zone de clapage hydro-sédimentaire), en Baie de Seine, sur le site du Machu.

Ce projet est étroitement lié à celui de l'arasement du chenal de Rouen. Les boues de dragage du chenal seront (pour la partie non valorisée) en effet clapées sur le site du Kannik, soit 2.5 millions de mètres cubes (l'équivalent de la moitié du volume des dragages annuels), participant de fait à sa saturation et conduisant le Port à chercher d'autres sites.

Aussi, s'il est présenté comme une expérimentation, ce projet se pose comme une alternative pérenne pour l'immersion des boues de dragage annuel, en anticipation de la saturation du site actuel du Kannik, prévue pour 2014. L'immersion dans cette zone a donc vocation à devenir pérenne.

Un risque avéré de pollution

La Seine est l'un des fleuves les plus pollués d'Europe. Les polluants provenant notamment des stations d'épuration situées en amont sont non solubles et s'accrochent aux sédiments. Toutes les techniques de dragage provoquent des rémanences. Or, ces produits sont à la fois polluants sur plusieurs milliers d'années et bio-accumulateurs.

Dès lors, l'arasement risque de se traduire par une pollution accrue de l'estuaire et de la Baie de Seine. En effet, dans le cadre du clapage en Baie de Seine, même si les niveaux atteints sont en-deçà des niveaux seuils, les effets « cocktail » et « bio-accumulateurs » des polluants contenus dans les boues font craindre pour les écosystèmes fragiles à proximité des sites (zones Natura 2000 notamment).

Déficit de réflexion sur les alternatives

Parmi les polluants contenus dans les sédiments, on trouve des PCB, molécules stables, que seule l'incinération permet d'éliminer. Le dragage / clapage ne fait donc que déplacer le problème tout en créant un risque de dispersion. La solution proposée actuellement n'étant pas satisfaisante, il devient donc urgent d'accélérer la réflexion pour des alternatives au clapage. Dans un premier temps, il convient d'analyser la possibilité de trouver de nouveaux lieux (plus au large) et des modalités (dates, fréquences...) moins dommageables.

Une justification économique insuffisante, notamment au regard des risques encourus par les professions de la pêche et du tourisme.

Le GPMP justifie l'arasement du chenal de Rouen, qui conduit le Port à trouver un nouveau site de clapage, par la nécessité d'anticiper l'évolution de la flotte (diminution du nombre d'Handysize au profit des Handymax) pour maintenir et développer son trafic.

Le GPMP table sur une augmentation du trafic, toutes filières confondues, à 33.1 millions de tonnes en 2020 contre 23.3 millions de tonnes en 2009. Ces projections sont cependant à prendre avec prudence du fait du contexte mondial et de la concurrence du projet de Canal Seine Nord Europe.

La volonté du GPMP de gagner en capacité pour gagner en parts de marché, dans un contexte dégradé, nous apparaît d'autant plus soumise à réserve que les conséquences pour les filières de la pêche et du tourisme de nos deux régions seront, elles, irréversibles et toucheront nombre d'emplois directs et indirects.

La filière pêche est déjà confrontée à l'interdiction déjà effective de la pêche et de la consommation de poissons d'eau douce sur l'Estuaire de la Seine, de quelques espèces en Baie de Seine ainsi que des coquillages, du fait des pollutions. Les risques accrus de pollution sont autant de facteurs supplémentaires de déstabilisation de toute la filière (1 000 emplois directs + emplois indirects).

De son côté, la filière du tourisme de la Côte Fleurie pâtirait de la proximité de ces pratiques.

De plus, il serait peut-être tout aussi pertinent de réfléchir à d'autres modes de transport fluvial entre l'embouchure et le port de Rouen. La remontée de bateau à très fort tonnage n'étant pas forcément la solution la mieux adaptée à un fleuve.

Pour une gouvernance globale

L'étude des projets de clapage et d'arasement témoignent une nouvelle fois de la problématique de la pollution des eaux et des sols le long du cours de la Seine et son accumulation dans l'Estuaire et des risques que font courir à l'environnement, à l'économie locale et à la santé les pratiques de dragage.

C'est à un plan de gestion national que nous appelons avec dans un premier temps une réelle coopération entre les Ports de Rouen, du Havre, de Honfleur, Trouville, Caen et tous ceux qui pourraient être concernés.

Il n'existe pas de comité de suivi des dragages communs aux deux ports (Havre et Rouen). Or, depuis la mise en place du site du Kannik, on observe un doublement des sédiments au port du Havre qui sont de ce fait rechapés à Octeville, avec des boues plus vaseuses et plus dispersives.

La mise en place de cette gouvernance est une étape nécessaire à la réflexion sur l'ensemble des pratiques.